



## **LE PRIX JEUNE INGENIEUR DE L'AICVF PRIX ROGER CADIERGUES**

### **REGLEMENT**

#### **1. Les candidats :**

Tous les étudiants en fin de scolarité d'école ingénieur ou en master II dans une spécialité liée à l'énergétique ou au génie climatique, effectuent au second semestre de leur dernière année d'études, un travail de fin d'études, parfois appelé projet de fin d'études (PFE).

Les étudiants en fin d'études par apprentissage ou alternance d'école ingénieur ou en master II dans une spécialité liée à l'énergétique ou au génie climatique présentant un mémoire de fin d'études (MFE).

#### **2. Secteur d'activité concerné par le Prix**

Le concours est ouvert à toutes écoles d'ingénieurs ou universités prodiguant une formation de niveau master dans le domaine de l'énergétique du bâtiment, du génie climatique, ou de la ventilation. Il récompense le meilleur travail de fin d'études effectué par un élève ingénieur/master avant qu'il ne rentre dans la vie active.

#### **3. Documents à remettre**

Les documents suivants sont à remettre :

- Une fiche de renseignements dûment remplie,
- Le mémoire **OBLIGATOIREMENT** en deux exemplaires papier.
- Une copie numérique du mémoire (word ou pdf) envoyée par Internet

#### **4. Le rapport ou mémoire**

##### **4.1. Langue du rapport**

Le rapport peut être remis en Anglais ou en Français. Les dossiers présentés en Anglais seront notés dans le cadre du prix Rogier Cadiergues, et le meilleur d'entre eux sera présenté au concours du meilleur étudiant européen organisé par la fédération REHVA [http \(//www.rehva.eu/\)](http://www.rehva.eu/).

##### **4.2. Contenu du mémoire**

Le mémoire présente un travail personnel de l'étudiant. Ce mémoire est une synthèse du travail ou projet fin d'études réalisé au sein d'une entreprise, d'un organisme de recherche public ou privé, œuvrant dans le domaine de l'énergétique du bâtiment, du génie climatique, ou de la ventilation. Le travail doit être traité dans un rapport concis (50 pages environ).



Si le mémoire porte sur un travail confidentiel de l'entreprise/laboratoire qui a accueilli le stagiaire, ce fait doit être précisé et toute garantie de confidentialité sera assurée par le jury.

## **5. Le résumé**

Le résumé doit pouvoir être publié dans CVC. Il présente le travail réalisé en dégagant les points essentiels à retenir. C'est une synthèse du dossier présenté de 1500 à 2000 caractères maximum. Seuls les résumés récompensés seront publiés dans CVC. Les autres le seront sur le site de l'AICVF. Ils devront faire l'objet d'un accord de publication de l'entreprise/labo ayant accueilli(e) l'étudiant. Les renseignements nécessaires, pour que l'AICVF obtienne l'accord de l'entreprise sur la publication, devront être portés sur la fiche de renseignements.

Les candidats au prix REHVA, devront aussi remettre ce résumé, mais il devra être obligatoirement rédigé en français.

## **6. La fiche de renseignements**

C'est le moyen pour l'AICVF, de pouvoir joindre rapidement le candidat et d'identifier sa formation. Les candidats doivent fournir obligatoirement une domiciliation autre que celle de la formation et qui peut être celle des parents.

Pour chaque adresse doit être fourni :

- L'adresse postale
- L'adresse Internet
- Un numéro de téléphone mobile

Les coordonnées de l'entreprise sont indispensables pour disposer de l'accord sur les publications éventuelles.

## **7. Modalités de candidature :**

Les mémoires des candidats (en deux exemplaires) devront être reçus avant le 15 octobre au siège de l'AICVF (sous pli affranchi) :

AICVF  
Prix jeune Ingénieur « Roger CADIERGUES »  
66, rue de Rome  
75008 PARIS

## **8. Notation, appréciation, jury de lecture**

Un jury composé de membres du comité technique de l'AICVF, et de membres extérieurs, évaluera les dossiers soumis.

Les points d'appréciation porteront sur :

- La qualité rédactionnelle du rapport,
- La qualité technique et scientifique de l'étude,
- Le caractère innovant de la démarche ou de la réalisation
- La qualité des sources et de la bibliographie utilisée,
- La valorisation envisageable,
- Les apports de connaissances pour la filière,



## **9. Remise des prix**

Les prix seront remis en janvier de l'année suivante à Paris en présence des acteurs de la profession.

Tous les participants au prix Roger Cadiergues, y compris ceux postulant au prix REHVA auront pour l'année suivante la cotisation gratuite à l'AICVF, accompagnée de l'abonnement à CVC et de l'accès à l'annuaire électronique

Le premier des trois catégories, se verra décerner un prix, comprenant :  
un chèque de 500 €uros pour la catégorie PFE,  
un chèque de 500 €uros pour la catégorie MFE,  
un chèque de 500 €uros pour la catégorie « REHVA Student Competition » ,  
un diplôme d'honneur de l'AICVF pour chacun,  
les recommandations parues au cours de l'année.

L'organisation de la remise des prix sera précisée dans le courrier d'invitation. Les frais de déplacement à la cérémonie seront pris en charge par l'AICVF.

### **9.1. Le candidat au prix REHVA**

Le jeune ingénieur/master qui aura présenté le meilleur mémoire en anglais sera invité à défendre celui-ci lors de l'assemblée générale de REHVA (Fédération Européenne des Associations d'Ingénieurs en Génie Climatique) organisée chaque année dans une grande capitale européenne. L'AICVF prendra en charge les frais de voyage (depuis un département métropolitain) pour la présentation devant le jury de REHVA.